

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-428 du 15 Décembre 1981

chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHIHO,
Ministre de l'Information et de la Propagande,
de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances pour compter du 14
Décembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-426 du 14 Décembre 1981 chargeant le Camarade Romain
VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République
pour compter du 14 Décembre 1981,

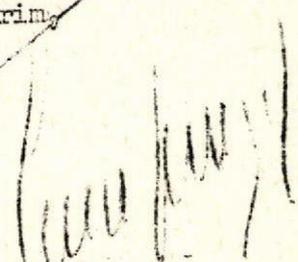
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 14 Décembre 1981, le Camarade Martin Dohou
AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'in-
térin du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Décembre 1981

pour le Président de la République absent,
le Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIP-MF 6 autres
Ministères 20 DPE -- DAJL -- INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2 DOCT 1 ONEPT-
Gde Chanc. 2 UNB -- ISJ -- BN 6 BCP 1 JORPB 1 DG/CPC 2.-